

Avis de constitution

SOCIETE « MAXILIANE CONSTRUCTION »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON TOIT  
ROUGE CITE EECI VILLA A 217 SECTION HYW PARCELLE  
124, Lot 217, Ilot HW

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18 Sept 2023, et enregistrés au CEPICI le 20 Sept 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MAXILIANE CONSTRUCTION »

Objet : Ferrailage ; Construction métallique ;  
Echafaudage ; BTP ; Commerce général ; Toutes  
prestations de services.

L'acquisition de parts sociales ou actions de toutes sociétés civiles ou commerciales ; La prise de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, ayant un objet similaire ou annexe, que ce soit par voie d'achat, souscription, négociation de titres, fusion, scission, alliance ou autrement ; Et plus généralement, toute opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'exécution ou à favoriser son extension ou son développement, notamment l'acquisition de brevets, licences, procédés de fabrication le cas échéant et marques de fabrication

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON TOIT ROUGE CITE EECI VILLA A 217 SECTION HYW PARCELLE 124, Lot 217, Ilot HW

Dirigeant(s) M OUEREMI AHMED (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-10673 du 25/09/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°69104/GTCA/RC/2023 du 25/09/2023

